

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Réunion de la CLDR du 16 mars 2015
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

Présents : S. ARIMONT (CLDR), S. BOVY (CLDR), A. DEGEE (CLDR), S. DEHOUSSE (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), E. NORI (CLDR), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C.MARK (Echevin), Y.MATZ (CLDR), J-C PATUREAU (CLDR), G. RONDEAUX (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P.VANDAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR)

GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS (Agents de développement)

Excusés : C. BOUHON (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), S. FRERES (CLDR), C. HONORE (CLDR).

Introduction

La séance est ouverte par C. Mark qui remercie les membres de leur présence. Les agents de développement expliquent à l'assemblée que cette réunion est consacrée à la réflexion sur les objectifs de développement concernant les thématiques de la « vie sociale et associative », du « logement » et de la communication.

1. Réflexion sur les objectifs de développement

Afin de préparer utilement la réunion, les agents de développement avaient transmis préalablement aux membres les documents (cfr annexe) suivants :

- un tableau synthétisant, par thématiques, les atouts/faiblesses/opportunités et pistes de réflexions en vue de répondre aux faiblesses du territoire,
- un guide méthodologique en vue de réfléchir à la formulation des objectifs de développement

En guise d'introduction, les agents de développement rappellent que la CLDR en est au stade de l'élaboration des défis et objectifs de développement. Ils rappellent que les atouts/faiblesses et opportunités présentés dans le tableau sont le fruit de l'étude socio-

économique et de la consultation citoyenne. Ainsi, les opportunités présentées doivent être entendues comme étant des réflexions à mener et à traiter plus spécifiquement ultérieurement, en Groupes de Travail (GT).

En vue de procéder à l'identification des objectifs de développement, les agents de développement proposent aux membres de travailler par grandes thématiques et :

- a) de compléter ou de modifier si nécessaire les tableaux atouts/faiblesses/opportunités et de les valider
- b) de replacer chacune des sous-thématiques définies dans les tableaux sur les axes suivants

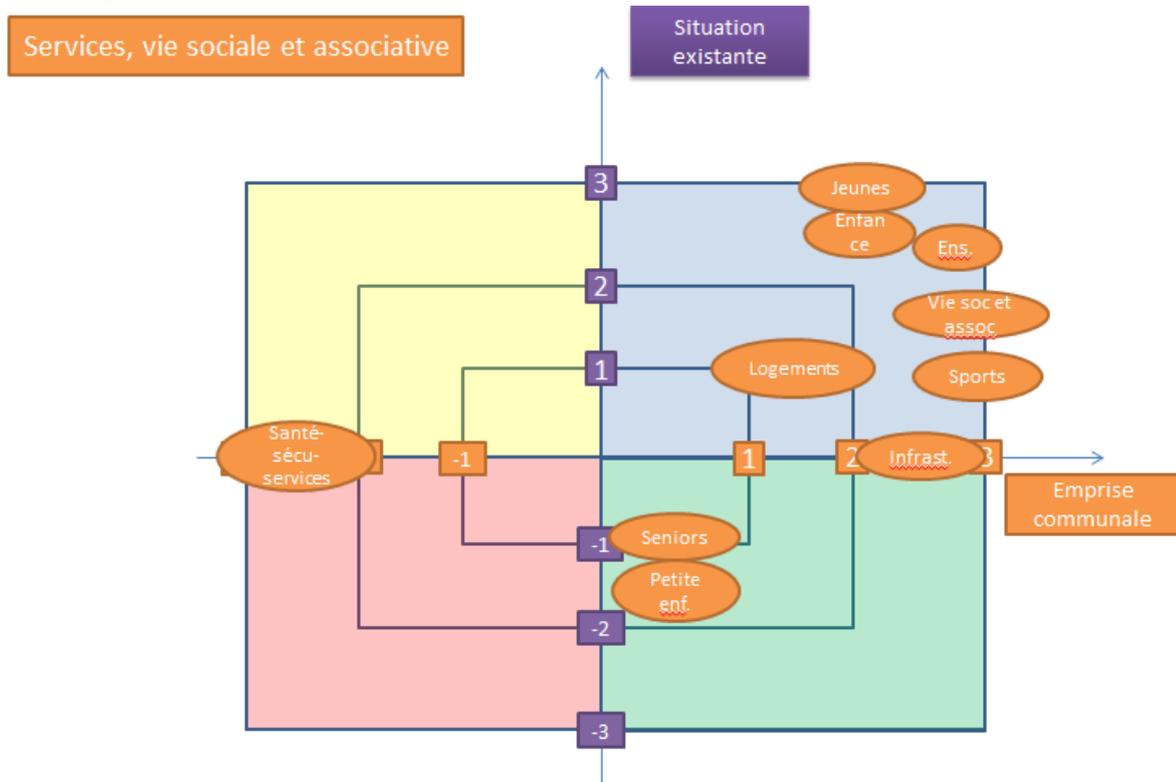
✓ **Vie sociale et associative**

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Une seule remarque est émise concernant la rubrique sport dans laquelle il est demandé que le terrain de football synthétique soit mentionné dans les atouts et non pas dans les opportunités, dans la mesure où les travaux sont en cours.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques « services, vie sociale et associative » comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de commenter ces choix :

En ce qui concerne les **services** à la population, les membres évoquent la disparition du bureau de poste à Nessonvaux, bien qu'ils marquent leur contentement quant à l'installation d'un nouveau bureau à la gare de Trooz. Un membre ajoute que ce service à la population n'est pas toujours satisfaisant et que des améliorations pourraient être suggérées par la Commune. Par ailleurs, la CLDR souligne également la disparition des bancontacts dans l'entité, et ce notamment depuis la récente fermeture des services bancaires d'Axa. Le secteur de la santé est actuellement assuré par le passage des cars provinciaux de dépistage et ONE. L'installation prochaine de la Maison médicale est considérée comme un atout.

Les **logements sociaux** sont bien présents à Trooz puisque la Commune enregistre un taux de 6%. Bien qu'un effort doive encore être consenti pour atteindre les 10% exigés par la Wallonie, la situation est considérée comme bonne ; d'autant que des logements seront prochainement construits sur le terrain de football de Fraipont-Campagne et que d'autres viennent d'être construits à Forêt-village. Lors de la construction de logements, il est important de prévoir des aménagements d'espaces publics, notamment à Nessonvaux et Fraipont car il y a de nombreuses maisons sans jardin.

La CLDR exprime la très bonne qualité de **l'enseignement** sur l'entité, que ce soit en matière d'investissements réalisés afin d'améliorer les infrastructures ou en matière de qualité de l'enseignement. Un membre s'interroge quant à la non-reconnaissance des **bibliothèques** par la FWB. D. De Temmerman explique que plusieurs conditions doivent être remplies pour obtenir cette reconnaissance et qu'actuellement les bibliothèques ne les remplissent pas. Si les bibliothèques sont perçues comme un atout, une remarque est émise quant à l'accessibilité de celle de Nessonvaux. En effet, elle est située au premier étage d'un bâtiment, ce qui rend son accès difficile pour les personnes âgées, PMR et poussettes. Bien que cette remarque soit justifiée, il n'est actuellement pas possible de déménager cette bibliothèque au rez-de-chaussée puisque celui-ci est occupé par l'école maternelle. En outre, D. De Temmerman rappelle que la nouvelle école El Nô accueillera la bibliothèque de Fraipont et que celle-ci sera accessible par des ascenseurs et qu'il y aura aussi possibilité d'occuper les terrasses latérales. Une nouvelle bibliothèque sera également installée dans la nouvelle gare où un magnifique espace lui est réservé et permettra notamment l'organisation d'activités et d'animations. En matière de **culture**, les trois musées sont perçus comme un atout. Il est précisé que le Musée de la radio qui s'installera à la nouvelle gare traitera plus largement de l'histoire de la Commune. L'absence de centre culturel est évoquée comme une faiblesse bien qu'il existe le centre culturel Fassotte (privé). Un membre souligne le manque d'activités théâtrales et de spectacles dans l'entité. Actuellement, la Commune tente de diversifier son offre culturelle en organisant notamment la fête de la musique. Il s'agit d'un travail de longue haleine mais qui fait l'objet des préoccupations communales.

Au niveau des services disponibles, différents manquements sont constatés pour la petite enfance et les seniors :

- concernant les **enfants en bas âge**, l'offre de gardes d'enfants est considérée comme mauvaise. Actuellement, on ne compte plus que 3 gardiennes ONE sur l'entité et une crèche privée. Les membres évoquent le coût que représentent les gardes d'enfants pour les citoyens qui de plus, trouvent difficilement des places d'accueil dans la Commune. En conséquence, la création d'une halte-garderie et/ou d'une crèche communale mériterait d'être réfléchi,
- concernant les **seniors**, l'absence de maison de repos sur l'entité est considérée comme une faiblesse importante alors qu'on constate une population vieillissante. Le déracinement des personnes âgées, contraintes de quitter leurs racines pour se rendre dans une maison de repos loin de leur lieu de vie, est évoqué comme une problématique importante. Une réflexion concernant l'installation d'un partenariat public privé mériterait d'être traitée ultérieurement. Par contre, la CLDR souligne les nombreux services et activités développés au sein de la Commune et destinés aux seniors,
- l'offre de services (activités, maisons de jeunes, stages, accueil temps libre...) à destination des **enfants et des jeunes** est considérée comme très bonne. L'absence de plaines de jeux pour les enfants et de terrains de détente (terrain de basket, de foot, terrain vague) pour les jeunes est déplorée et les horaires extrascolaires pourraient être améliorés. A ce sujet, un membre s'interroge quant à un projet qui avait été évoqué par le passé et qui consistait en la création d'une infrastructure sociale de quartier à Nessonvaux. La Commune répond que le projet n'avait pas pu se concrétiser. Il est également stipulé que si les Maisons de Jeunes sont dynamiques et fréquentées, on pourrait envisager leur reconnaissance. Il est également proposé que la cour de récréation de la nouvelle école puisse être accessible en dehors des heures scolaires.

La **vie sociale et associative** peut être qualifiée de dynamique avec un fort pouvoir d'emprise communal via la mise à disposition de locaux, la promotion des activités...De nombreux locaux communaux sont actuellement mis à disposition des associations dans la majorité des villages mais certains d'entre eux mériteraient d'être améliorés.

Enfin, tant l'offre que les infrastructures sportive sont considérées comme très bonne.

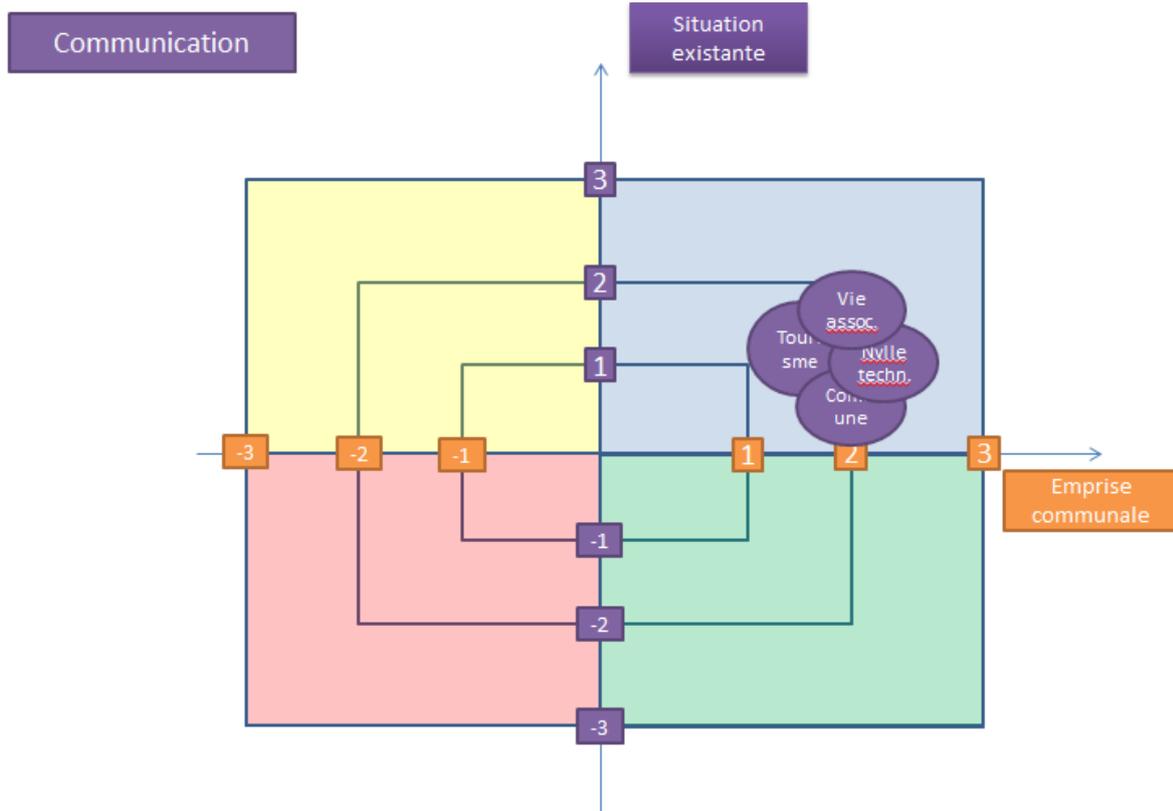
✓ **Communication**

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'est émise concernant le tableau des constats.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques « communication », comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Bien qu'assez complet, le **site internet communal** mériterait d'être amélioré. De nouvelles technologies permettraient de réaliser un site plus ludique, plus clair et bon marché. D. De Temmerman explique que la Commune mène actuellement une réflexion sur l'opportunité de travailler avec IMIO qui propose un accompagnement des pouvoirs locaux en vue d'améliorer leur service informatique.

Concernant le Journal communal, il est constante évolution que ce soit au niveau graphisme, contenu, rubriques...

S'il existe des cours d'informatiques dispensés en promotion sociale, il n'existe actuellement par de lieu où les citoyens pourraient faire usage d'un ordinateur et d'une connexion à internet. Auparavant, les bibliothèques offraient ce service mais des difficultés ont été rencontrées alors que les ordinateurs tournaient sous Linux. Aujourd'hui, des personnes peuvent bénéficier gratuitement du WIFI dans les bibliothèques mais on remarque que la demande n'est pas excessive.

En matière d'information et de communication dans le secteur touristique, la situation va s'améliorer avec la mise en place du Syndicat d'Initiative.

De manière générale, la communication a été considérée comme étant de « moyenne qualité » avec une forte emprise communale.

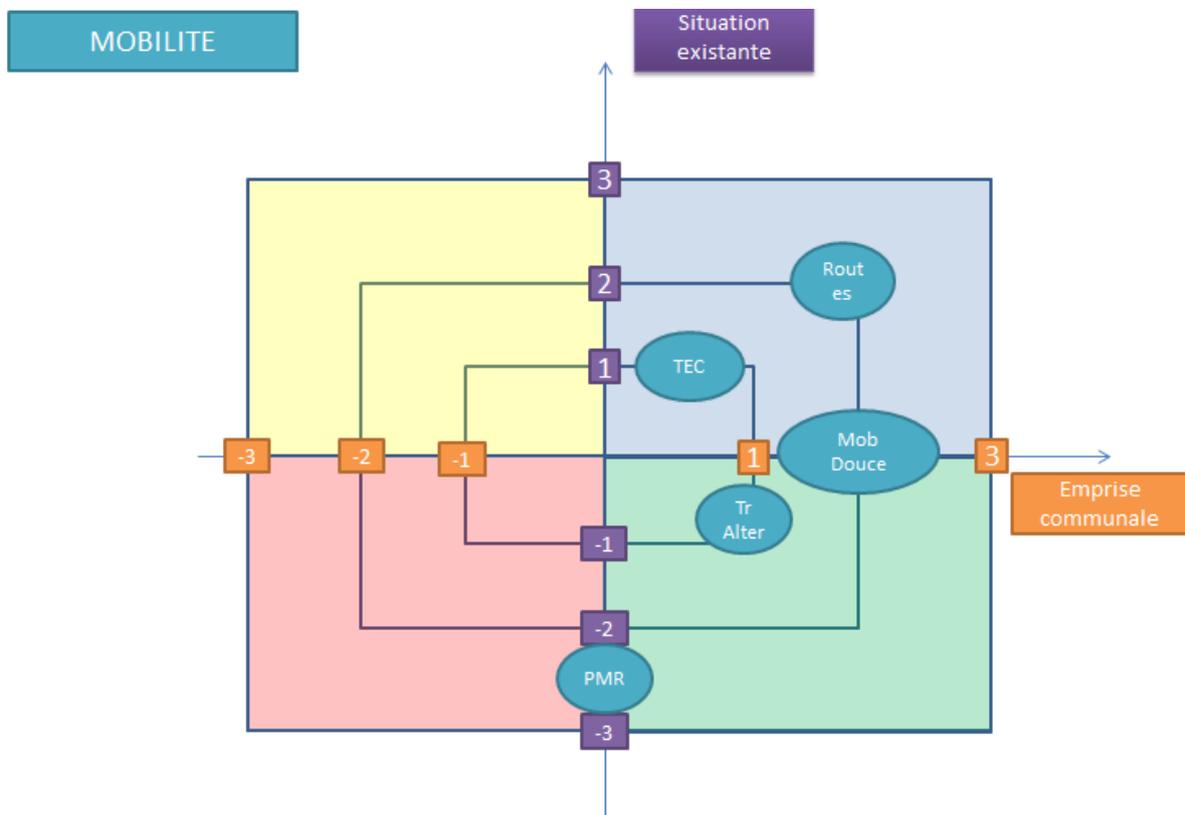
✓ Mobilité

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'est émise concernant les constats.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques liées à la mobilité, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Trooz, Commune de 8000 habitants, possède un atout fondamental en matière de mobilité puisque la vallée compte trois **gares SNCB** encore actives et très bien desservies. Celles-ci sont bien fréquentées par les troозиens mais aussi par les habitants des communes d'Olne et de Sprimont. Les **bus** sont également fréquents et desservent bien l'entité, à l'exception de la zone située entre les gares de Nessonvaux et de Pepinster. En effet, ce tronçon n'est accessible par aucun transport en commun, ce qui est fortement déploré.

En ce qui concerne la **mobilité douce**, D. De Temmerman rappelle que trois projets ont été rentrés par la Commune afin de valoriser les promenades et la mobilité douce dans l'entité :

- FEDER : projet de la Vesdrienne permettant de relier Chênée à Raeren

- LEADER : fiche présentée dans le Plan de Développement Stratégique du GALOVA et qui défend la volonté de former et de mettre à disposition du personnel en vue d'entretenir les chemins et sentiers et de concrétiser le projet CycloVA.

- Liège-Europe-Métropole : 90.000 € ont été octroyés à la Commune et permettront soit de compléter un éventuel subside du FEDER pour l'aménagement de la Vesdrienne soit de valoriser un itinéraire de mobilité douce entre les gares de Trooz et de Chaudfontaine.

Il ajoute qu'un important travail reste à faire à ce niveau, que la Commune a un fort pouvoir d'emprise et qu'un Groupe de Travail pourra se pencher sur cette thématique plus en détail. Il est néanmoins rappelé qu'une partie importante du réseau de chemins et sentiers est entretenue par une EFT.

Toujours concernant la mobilité douce, une question est posée concernant les **servitudes de passage** ayant été assimilées par des privés et quant à la législation en vigueur concernant ce dernier point. D. De Temmerman répond qu'un Arrêt de la cours de Gand mentionne l'existence d'une prescription trentenaire : si on peut prouver qu'un **sentier** ou qu'une servitude n'a plus été utilisé durant les trente dernières années, alors celui-ci n'est plus considéré comme un sentier public. Actuellement, beaucoup de personnes se penchent sur l'atlas des chemins et sentiers vicinaux de 1847 afin de rouvrir des chemins et sentiers et de créer de nouvelles promenades. Ce travail pourra, si la CLDR le souhaite, faire l'objet d'un GT.

Comme évoqué, la Commune présente une belle offre de transports en commun. Cependant, peu de moyens de **mobilité alternatifs** sont mis en place, si ce n'est le Covoit'stop : ce système d'auto-stop de proximité fonctionne sur base d'une identification et d'une inscription préalable des membres (piétons et automobilistes) et vise à améliorer la mobilité dans les zones rurales et à rejoindre aisément une gare, un arrêt de bus ou tout autre lieu. La CLDR ajoute qu'il serait également intéressant d'installer des râteliers pour les vélos aux arrêts de bus et dans les gares. Un système de covoiturage avec prise de rendez-vous devrait également être envisagé. D. De Temmerman rappelle que le projet CycloVA, déposé par le GREOA dans le cadre du dossier de candidature du GALOVA, a pour finalité de créer un réseau de mobilité douce fondé sur un système de points nœuds et la promotion des vélos électriques.

Enfin, la mobilité des **PMR** est considérée comme mauvaise par les habitants : trottoirs non adaptés, absence de trottoirs... Si l'emprise communale existe, elle n'est néanmoins pas très forte.

✓ **Divers**

Un membre suggère que la possibilité d'installer une éolienne citoyenne à Forêt soit étudiée en GT.

2. Conclusion

Cette réunion a permis de récolter les informations nécessaires à une première réflexion sur les thématiques pouvant faire l'objet d'objectifs de développement.

Dans la foulée de cette réunion, les agents de développement pourront entamer un travail de rédaction des objectifs de développement. Des propositions seront transmises aux membres lors d'une réunion ultérieure. Des groupes de travail seront ensuite mis en place. Leur travail consistera en la définition d'actions concrètes qui pourront déjà être menées sur le terrain mais aussi sur la définition des différents projets qui pourront être menés à long terme et qui pourront faire l'objet d'une fiche dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21.10